

## COMMENT RÉCUPÉRER VOTRE PLAN CADASTRAL

Le plan cadastral est préparé par un arpenteur-géomètre et démontre la propriété sur laquelle un(e) propriétaire à un droit foncier. Il fait partie d'un registre public qui s'affiche sous forme de plan. Dans ce registre, chaque propriété est identifiée par un numéro de lot.<sup>1</sup>

Le plan cadastral est une représentation graphique du lot. Il illustre la forme, les mesures et la superficie des immeubles et du lot et indique la délimitation entre les parties privatives et les parties communes. Il démontre également la position du lot par rapport aux propriétés avoisinantes, le(s) nom(s) du(des) propriétaire(s), le mode d'acquisition et les autres informations en lien avec l'acte de propriété.

Pour récupérer votre plan cadastral<sup>2</sup>, nous vous invitons à consulter le site web [Infolot](#). Veuillez noter que les recherches sont payantes et se font sous forme d'abonnement. Avant de vous abonner, prenez soin de vérifier si votre numéro de lot existe dans leur répertoire à l'aide de [l'outil d'information géographique](#). Pour consulter les coûts d'abonnement, veuillez vous référer à la page web [abonnement](#).

Pour toute information additionnelle, veuillez-vous adresser au :

Centre de relation avec la clientèle de l'information foncière  
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles  
Téléphone : 418-643-3582 (région de la Capitale nationale)  
Ligne sans frais : 1-866 226-0977 (au Canada et aux États-Unis)

---

<sup>1</sup> Ce numéro apparaît dans l'acte de vente notarié ainsi que dans la déclaration de copropriété.

<sup>2</sup> Pour visualiser les plans cadastraux, vous devez avoir un lecteur de documents PDF.